



VILLE DE SAINT RENAN



Votre interlocutrice : Rachel LABARSOUQUE

06.82.25.88.93 rlabarsouque@saint-renan.fr

Maison de la Jeunesse, Place Guyader à Saint Renan

Enfants inscrits en garderies périscolaires sur les écoles de Kerzouar, du Vizac, et de Notre Dame de Liesse.

Le projet s'adresse en priorité aux enfants qui partent tardivement de la garderie périscolaire.

Les CP ne pourront être inscrits qu'à partir du 2^e trimestre.

PERIODICITE DU FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

Deux ouvertures par semaine en période scolaire :

- ✓ Les lundis et/ou jeudis soirs
- ✓ Deux créneaux horaires au choix : 17h/17h30 ou 17h30/18h
- ✓ Sur l'école du Vizac, l'école de Kerzouar et l'école Notre Dame de Liesse
- ✓ Pas d'accompagnement scolaire le jeudi précédent les vacances scolaires

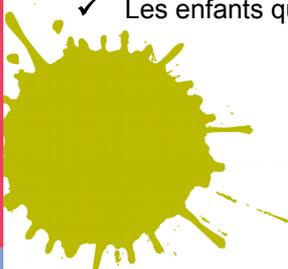
MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont valides pour UN trimestre, renouvelables selon le nombre d'inscrits :

- ✓ **1^{er} trimestre : Du jeudi 3 Octobre au Lundi 16 Décembre 2019 inclus.**
- ✓ **2^{ème} trimestre : Du Lundi 06 Janvier au Lundi 6 Avril 2020 inclus.**
- ✓ **3^{ème} trimestre : Du lundi 27 Avril au Lundi 22 Juin 2020 inclus.**

L'INSCRIPTION

- ✓ Les responsables légaux signent une fiche d'inscription, disponible dès la rentrée scolaire pour le 1^{er} trimestre, 15 jours avant les vacances de Noël pour le 2^e trimestre, et 15 jours avant les vacances de Printemps pour le 3^e trimestre, dans les garderies périscolaires, prouvant leur engagement sur UN trimestre et certifiant avoir pris connaissance du règlement intérieur ;
- ✓ Les fiches d'inscription sont à rendre aux animateurs des garderies au plus tard le vendredi 20 septembre 2019 pour le 1^{er} trimestre, le vendredi 20 décembre 2019 pour le 2^e trimestre et le vendredi 10 avril 2020 pour le 3^e trimestre.
- ✓ Aucun enfant ne sera pris en cours de trimestre ;
- ✓ Un enfant qui ne vient pas régulièrement pourra être remplacé par un autre enfant (en cas de liste d'attente) ;
- ✓ Les enfants qui partent après 18h de la garderie seront prioritaires en cas de liste d'attente.



FONCTIONNEMENT GENERAL

- ✓ A 17h, les enfants inscrits à l'accompagnement scolaire seront pris en charge par les bénévoles ;
- ✓ A 17h30 ou 18h (selon le créneau choisi), les enfants seront ramenés en garderie par les bénévoles ;

- ✓ Si les enfants ont fini leurs devoirs avant la fin de la session, ils pourront être ramenés vers les garderies périscolaires, accompagnés d'un bénévole ;
- ✓ Les responsables légaux ne peuvent récupérer leur enfant sur le chemin ou à l'accompagnement scolaire. Ils doivent le récupérer en garderie où ils émargeront.

REGLEMENT INTERIEUR

L'enfant inscrit à l'aide aux devoirs se doit d'être volontaire, poli, respectueux. D'une manière générale, les enfants et bénévoles doivent se comporter de telle façon que l'aide aux devoirs soit un temps agréable pour tous. Dans le cas contraire, et si les bénévoles n'ont pas de lien direct avec les représentants légaux, la ville de Saint Renan, responsable de cette activité, se réserve le droit :

- ✓ D'adresser un courrier à la famille ;
- ✓ De convoquer les parents et enfant(s) concerné(s) ;
- ✓ D'exclure les élèves de l'aide aux devoirs pendant un certain nombre de jours, voire définitivement.

Travail

Chaque enfant doit travailler dans le calme et en autonomie. Il bénéficiera de l'aide ponctuelle des bénévoles présents. Le travail restant à faire et les remarques éventuelles aux parents, pourront être consignés dans le cahier de texte de l'enfant, que les parents consulteront systématiquement.

Rappel

Les bénévoles n'ont aucune obligation de résultat.



En inscrivant mon enfant à l'accompagnement scolaire,

Je m'engage à :

- ✓ Emarger en garderie périscolaire au moment du départ ;
- ✓ Une présence régulière de celui-ci ;
- ✓ Prévenir l'animateur de la garderie ;

Mon enfant s'engage à :

- ✓ Participer de manière active ;
- ✓ Respecter les bénévoles, le matériel mis à sa disposition, le règlement de l'activité.